

de ORGANISME
FORMATION
reseaudef

Catalogue

2025



Nous sommes un Réseau international indépendant d'entreprises expertes en sécurité incendie et fournissons nos produits et services pour des projets de toute complexité.

Notre mission est de prendre en charge la protection de nos clients contre les risques multiples d'incendie et les accompagner dans la durée pour pérenniser leur activité et sécuriser les occupants de leurs sites.

La formation de nos clients s'inscrit dans cette mission, et nous mettons tout en œuvre pour assurer la bonne exploitation de votre installation, l'autonomie et la réactivité de vos équipes au quotidien et en toutes circonstances.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre écoute pour vous aider à définir votre projet de formation.

L'équipe de l'Organisme de Formation
du Réseau DEF

Sommaire

Nos formations :

Exploitation

Technique

Réglementation

Sécurité et santé au travail

Composition de nos formations Santé Sécurité au travail

Formations	Consignes de sécurité 3H30		Moyens de secours 3H30	
	Théorie 2h	Pratique 1h30/2 h	Théorie 2h	Pratique 1h30/2h
E.P.I.				
S.R.I.				
Consignes de sécurité				
Moyens de secours				
Exercice Evacuation				
Exercice manipulation des extincteurs				

Sécurité et santé au travail

1 - Prévention et Protection contre l'incendie

2 - Sécurité des Personnes

3 - Santé des Personnes

4 - Risques Electriques

Préambule

L'Organisme de Formation du Réseau DEF a été créé en 2008 pour répondre au besoin de formation que présente l'exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) toutes marques.

Notre équipe de formateurs experts couvre la France entière et l'international pour vous apporter les connaissances et les compétences nécessaires à la bonne exploitation de votre installation.

Notre volonté est de vous faire gagner en autonomie et en sécurité, mais également vous assurer de répondre aux exigences réglementaires (voir encadrés «Quelles sont les exigences réglementaires et normatives ?» , pages 8-9).

Pour cela, nous vous proposons une offre complète de formations sur quatre thèmes majeurs, qui peuvent être intégrées dans votre plan de formation dans le cadre du développement de compétences de votre personnel :



Grâce aux différents modules **Exploitation**, vous serez en mesure d'exploiter l'ensemble de votre installation à travers la manipulation experte de votre Système de Détection Incendie (SDI), de votre Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI) ou de votre Unité d'Aide à l'Exploitation (UAE).



Les modules **Technique**, plus avancés et proposés sous certaines conditions, vous permettront de maîtriser l'architecture et l'installation de nos produits selon nos exigences constructeurs et nos logiciels de programmation.



Les modules **Réglementation** vous permettront de concevoir l'installation d'un système de sécurité incendie conformément aux normes et à la réglementation en vigueur, de la mettre en œuvre et de connaître les principes de mise en sécurité dans votre établissement.



Enfin les modules spécifiques **Sécurité et Santé au travail** vous permettront de rendre vos équipes plus autonomes et réactives lors d'interventions liées principalement aux risques incendies ou électriques tout en maintenant la sauvegarde de vos biens et de votre personnel.

En choisissant l'Organisme de Formation Réseau DEF, vous disposez de tout le savoir-faire et l'expertise de Réseau DEF, et de formateurs en contact permanent avec votre installateur et/ou mainteneur.

À l'issue de chaque session, les participants sont inscrits au registre de sécurité et reçoivent une attestation nominative, sous réserve d'avoir obtenu 70 % de bonne réponse au questionnaire de validation des acquis. Ces formations font l'objet de conventions et peuvent être intégrées à votre budget de formation.



N'oubliez pas qu'une formation est efficace si elle met en valeur les compétences de votre personnel et si elle lui permet de mettre en œuvre ces nouveaux acquis. Nous vous conseillons de prévoir des recyclages tous les ans. De cette façon, vous maintiendrez le niveau de qualification de votre personnel et vous pallierez également aux changements de votre personnel, au manque de pratique, etc.

Lexique

SSI : Système de Sécurité Incendie

SDI : Système de Détection Incendie

SMSI : Système de Mise en Sécurité Incendie

ECS : Equipement de Contrôle et de Signalisation

CMSI : Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie

DECT : Dispositif Electrique de Commande et de Temporisation

IEAG : Installation d'Extinction Automatique à Gaz

UAE : Unité d'Aide à l'Exploitation

ERP : Etablissement Recevant du Public

IGH : Immeuble de Grande Hauteur

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une organisation spécifique pourra être envisagée entre le formateur et le client afin d'aménager au mieux l'accueil des stagiaires et le déroulement de nos formations.

Nos formations peuvent faire l'objet d'un contrat formation qui, en fonction de sa durée et du nombre de sessions par an, vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information sur notre contrat formation, demande de devis, programme détaillé, tarif ou prise de rendez-vous avec l'un de nos formateurs. Le délai d'accès à nos formations, entre votre demande de devis et la réalisation de la prestation, est d'environ 2 mois, variable selon le calendrier de nos formateurs.

Méthodes Pédagogiques

Afin de dynamiser toutes nos formations, maintenir l'attention des apprenants, les rendre plus acteurs de leur apprentissage et favoriser leur engagement, nous utilisons des méthodes pédagogiques interactives :

- **Méthode magistrale** pour la transmission de connaissances théoriques, en expliquant les concepts et en fournissant des exemples via des supports vidéo, audio, papier.
- **Méthode Interrogative** pour la réflexion et l'interactivité, en posant des questions et en donnant les réponses possibles. (évaluations formatives, plateforme E-learning, QCM, Quizz...)
- **Apprentissage par la pratique** : cette méthode mise sur l'action et l'expérience. Les apprenants s'engagent activement dans des exercices pratiques et des simulations pour appliquer les connaissances. (jeux de rôles, études de cas, ateliers pratiques, démonstrations, simulations, mise en situation..).
- **Apprentissage en groupe** : Les apprenants travaillent ensemble pour résoudre des problèmes, partager des connaissances et élaborer des solutions, ce qui favorise la coopération, l'échange d'idées et l'apprentissage collectif.
- **Apprentissage par la découverte** : Les apprenants explorent et expérimentent pour découvrir des concepts et des solutions par eux-mêmes, ce qui favorise la curiosité et l'auto-apprentissage.
- **Cartographie mentale** : Utilisation de cartes mentales pour organiser visuellement les idées, concepts et informations, afin d'aider à la structuration des connaissances et favoriser une meilleure mémorisation.

Chaque méthode est adaptée en fonction des objectifs de la formation, du public cible et du contenu à transmettre. L'utilisation d'une combinaison de ces approches permet de répondre aux besoins variés des apprenants et d'optimiser leur rétention d'information.

Exigences réglementaires et normatives

Le Code du Travail précise les obligations de l'employeur :

Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. (...) L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article R4227-38

La consigne de sécurité incendie indique :

1. Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
2. Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
3. Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
4. Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attentes sécurisés ou des espaces équivalents ;
5. Les moyens d'alerte ;
6. Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
7. L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;
8. Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Article R4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

La Norme française NF S 61-933 décrit les obligations du chef d'établissement vis-à-vis de la formation :

Article 6.1

Il appartient au chef d'établissement d'habiliter le personnel chargé de l'exploitation et de la maintenance élémentaire.

Le personnel chargé de l'exploitation doit posséder un niveau de qualification suffisant, donné par une formation réactualisée dans le temps, en fonction de ses attributions et responsabilités.

La formation des exploitants doit prendre en compte au minimum les aspects suivants :

- La connaissance du site,
- Les consignes de sécurité internes à l'établissement,
- La manipulation des éléments constitutifs du S.S.I. et les conséquences prévisibles engendrées.

Chaque formation à l'exploitation devra faire l'objet d'un procès-verbal précisant :

- Le type de formation (connaissance du site, manipulation experte des éléments constitutifs du S.S.I. et les conséquences prévisibles de ses actions, etc.),
- Les noms et signature du formateur et des stagiaires,
- Le ou les supports, identifiés, qui ont servi de base à la formation.
- Un procès verbal de chaque formation réalisée doit être conservé par le chef d'établissement.

Article 6.5

Cas particulier : en présence d'une U.A.E., il convient de s'assurer que les personnes chargées de son exploitation sont formés également à l'exploitation des E.C.S. et C.M.S.I. qui lui sont associés.

Exploitation du Système de Sécurité Incendie (SSI)

FOR-001-E

Exploitation

Prérequis : Savoir lire le français



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation valide 3 ans

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre le phénomène du feu, de connaître les principales normes et réglementations en matière de sécurité incendie, de savoir le rôle et les fonctions d'un SSI d'identifier les composants principaux d'un SSI et d'assimiler les étapes de gestion des événements (Alarmes et Dérangements).

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer les alarmes du système de sécurité incendie, d'analyser et localiser les événements (alarmes et dérangements) sur le système, de coordonner les actions en cas d'incendie ou de dérangement, de manipuler e toute autonomie le SSI et d'effectuer les tests et contrôles réguliers.

Contenu de la formation

- La réglementation incendie.
- La constitution d'un Système de Sécurité Incendie.
- Le fonctionnement général d'un système de Sécurité Incendie.
- L'exploitation d'un système de sécurité incendie en cas d'alarme.
- L'exploitation d'un système de sécurité incendie en cas de dérangement.
- La position et les voyants des dispositifs actionnées de sécurité.
- Les manipulations de base à réaliser sur un système de sécurité incendie.
- Exercices pratiques sur le système de sécurité incendie en place.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation.



Complétez cette formation avec les modules « Mise en place des consignes de sécurité » et « Utilisation et manipulation des moyens de secours », pour une journée de formation optimisée. Nous consulter.

Exploitation d'une Installation d'Extinction Automatique

FOR-002-E

Exploitation

Prérequis : Savoir lire le français. Fournir le dossier d'installation avec l'environnement de l'installation.



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site

Attestation de Formation valide 3 ans.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre le rôle et les fonctions d'une Installation d'Extinction Automatique, d'identifier les composants principaux d'une Installation d'Extinction Automatique et d'assimiler les étapes de gestion des événements (Alarmes et Dérangements).

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer les alarmes du système d'extinction incendie, d'analyser et localiser les événements (alarmes et dérangements) sur le système, de coordonner les actions en cas d'incendie ou de dérangement, de manipuler en toute autonomie le système d'extinction et d'effectuer les tests et contrôles réguliers.

Contenu de la formation

- Présentation d'un système EA.
- Présentation des constituants d'une IEA (notions de sécurité des personnes).
- Explication du fonctionnement d'une IEA.
- Visite de votre installation.
- Exploitation du DECT.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation.



Ce module peut être personnalisé en fonction de votre installation (Gaz-Eau) et vous permettra d'être en conformité avec les Règles APSAD.

Exploitation du système de Supervision VisioDEF3D

FOR-003-E

Exploitation

Prérequis : Savoir lire le français - Avoir effectué la formation « exploitation d'un SSI au Niv.2 ».



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de Formation valide 3 ans.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre le fonctionnement d'un Système de Supervision VisioDEF 3D et maîtriser son utilisation.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer les alarmes du système d'extinction incendie, d'analyser et localiser les événements (alarmes et dérangements) sur le système, de coordonner les actions en cas d'incendie ou de dérangement, de manipuler en toute autonomie le système d'extinction et d'effectuer les tests et contrôles réguliers.

Contenu de la formation

- La présentation de l'interface IHM SSI-UAE.
- Les détails des fenêtres.
- La navigation.
- La configuration des profils utilisateurs.
- Les filtres sur les événements.
- La configuration des consignes.
- La configuration des acquittements et des actions sur événements.
- La consultation des historiques.
- Manipulation pratiques.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation.



Cette formation est disponible pour les UAE VisioDEF et VisioDEF 3D.

Formation Technique sans programmation d'une Centrale Incendie

FOR-001-T

Technique

Prérequis : Notions de base en courants faibles et en sécurité incendie.



De 1 à 4 personnes



14 heures minimum (formation initiale)
7 heures minimum (recyclage)



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de Formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de connaître l'architecture du système de sécurité incendie, de comprendre le fonctionnement général et de maîtriser la maintenance préventive et curative d'un système de sécurité incendie (hors programmation).

Objectif opérationnel

A l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier et de nommer les composants électroniques constitutifs du Système de Sécurité Incendie, d'interpréter l'état des voyants, de réaliser des échanges standards de composants électroniques (sauf cartes mères), de câbler tous les composants du système, de diagnostiquer des pannes avec les outils de diagnostic, d'adresser des éléments et de réaliser une maintenance préventive et curative.

Contenu de la formation

- Présentation approfondie des caractéristiques du matériel et de son fonctionnement.
- Explication de l'architecture du matériel (circuits de détection, gammes associées, adressage, interactivité, câblage).
- Raccordement des équipements.
- Exploitation de l'équipement et gestion des pannes.
- Dépannage des éléments du bus et cartes internes.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation ou épreuve pratique.



Ce module est disponible pour les équipements suivants :

ECS : Forte, Leonis.

CMSI : Antarès 4, Antarès 5.

Autres produits nous consulter.

Formation Technique avec programmation d'une Centrale Incendie

FOR-002-T

Technique

Prérequis : Notions de base en courants faibles et en sécurité incendie et en SSI



De 1 à 4 personnes



21 heures minimum (formation initiale)
7 heures minimum (recyclage)



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de Formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de connaître l'architecture du système de sécurité incendie, de comprendre le fonctionnement général et de maîtriser la mise en service et la maintenance préventive et curative d'un système de sécurité incendie.

Formation dispensée sous conditions, nous consulter.

Objectif opérationnel

A l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier et de nommer les composants électroniques constitutifs du Système de Sécurité Incendie, d'interpréter l'état des voyants, de réaliser des échanges standards (y compris cartes mères), de câbler tous les composants du système, de réaliser la programmation du SSI, de télécharger un SSI, de mettre en service un SSI, de diagnostiquer des pannes, d'adresser des éléments et de réaliser une maintenance préventive et curative.

Contenu de la formation

- Présentation approfondie des caractéristiques du matériel et de son fonctionnement.
- Explication de l'architecture du matériel (circuits de détection, gammes associées, adressage, interactivité, câblage).
- Raccordement des équipements.
- Exploitation de l'équipement et gestion des pannes.
- Dépannage des éléments du bus et cartes internes.
- Présentation des logiciels de téléchargement
- Méthodologie de mise en service : paramétrage, programmation, téléchargement
- Modifications de programmations
- Questionnaire de validation des acquis de la formation ou épreuve pratique.



Ce module est disponible pour les équipements suivants :

ECS : Forte, Leonis.

CMSI : Antarès 4, Antarès 5.

Autres produits nous consulter.

Principe de mise en sécurité dans un ERP

FOR-001-R

Règlementation

Prérequis : Savoir lire le français



De 1 à 4 personnes



7 heures



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de Formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra d'évaluer les enjeux de la sécurité incendie ainsi que l'ensemble des normes et règlements et de comprendre le principe de mise en sécurité incendie dans un Etablissement Recevant du Public selon la réglementation incendie en vigueur.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les normes Incendie, de savoir réaliser la classification d'un bâtiment, de connaître les différents types de Systèmes de Sécurité Incendie, de choisir les éléments de détection incendie appropriés, d'implanter des éléments de détection incendie (notions de base), de définir les zones de mise en sécurité incendie et d'implanter les éléments de mise en sécurité incendie (notions de base).

Contenu de la formation

- Définition et classification des bâtiments : conception, comportement au feu.
- Présentation des normes et réglementation incendie : détection & mise en sécurité.
- Organisation de la sécurité.
- Présentation de solutions matérielles en relation directe avec les applications les plus courantes dans les ERP.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation ou épreuve pratique.



Cette formation généraliste vous permettra de comprendre le principe de mise en sécurité de votre établissement et de mettre à jour vos connaissances, conformément aux dernières évolutions de la réglementation selon l'arrêté du 25 Juin 1980 modifié. Ce module est disponible pour les établissements suivants : J ; O ; U et R.

Autres types d'établissements nous consulter.

Règles d'installation d'un SDI

FOR-002-R

Règlementation

Prérequis : Notions en Electricité-
Electrotechnique et en réglementation incendie



De 1 à 4 personnes



7 heures



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de Formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de concevoir et de mettre en œuvre un système de détection incendie selon la norme NF S 61-970 ou la règle APSAD R7.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de calculer le nombre d'éléments de détection appropriés, de concevoir des zones de détection, d'implanter des éléments de détection, de raccorder des éléments de détection, de réceptionner un système de détection et de concevoir le dossier d'identité SSI.

Contenu de la formation

- Composition d'un Système de Détection incendie.
- Conception des zones de détection.
- Conditions d'implantation des matériels.
- Raccordements des équipements.
- Etude de cas.
- Réception technique d'un Système de Détection Incendie .
- Composition du dossier d'identité du Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Questionnaire de validation des acquis de la formation ou épreuve pratique.



Ce module vous permettra de respecter les règles d'installation d'un Système de Détection incendie selon la NF S 61-970.

Règles d'installation d'un SMSI

FOR-003-R

Règlementation

Prérequis : Notions en Electricité-Electrotechnique et en réglementation incendie



De 1 à 4 personnes



7 heures



Sur votre site ou dans nos locaux



Attestation de Formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de concevoir et de mettre en œuvre un système de mise en sécurité incendie selon la norme NF S 61-932.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de calculer le nombre de zones de mise en sécurité appropriées, de concevoir des zones de mise en sécurité, d'implanter des éléments de mise en sécurité, de raccorder des éléments de mise en sécurité, de réceptionner un système de mise en sécurité et de concevoir le dossier d'identité SSI.

Contenu de la formation

- Composition d'un Système de Mise en Sécurité incendie.
- Conception des zones de mise en sécurité.
- Conditions d'implantation des matériels.
- Raccordements des équipements.
- Etude de cas.
- Réception technique d'un Système de Mise en Sécurité incendie.
- Composition du dossier d'identité du Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Questionnaire de validation des acquis de la formation ou épreuve pratique.



Ce module vous permettra de respecter les règles d'installation d'un Système de Mise en Sécurité incendie selon la NF S 61-932.

Mise en place des consignes de sécurité et exercice

FOR-002-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de Formation valide selon règles en vigueur.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre les principes fondamentaux de l'évacuation, de connaître la réglementation et les obligations légales, de savoir organiser l'évacuation selon les types de risques et de maîtriser la gestion de l'évacuation en situation réelle.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de préparer et d'organiser une évacuation, de mettre en place des procédures, d'exécuter une évacuation simulée et d'effectuer une évaluation post-évacuation.

Contenu de la formation

- Identification des moyens de protection : détection sur le site, plan d'évacuation, équipements de mise en sécurité.
- Présentation du rôle des chargés d'évacuation : gérer le comportement des évacués, recenser au point de rassemblement.
- Exercice d'évacuation en réel (vertical et/ou horizontal).
- Questionnaire de validation des acquis de la formation
- Etablissement d'un compte Rendu.



Une évacuation incendie dans un bâtiment ou un local professionnel respecte un protocole spécifique pour être efficace et sécurisée. L'intervention des chargés de sécurité (Responsable Evacuation, Guide file /Serre File) jouent un rôle crucial dans une telle situation et garantit la sécurité.

Exercice d'évacuation

FOR-014-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français.
Avoir effectué la partie théorique.



De 1 à 8 personnes



1H30 à 2 heures



Sur votre site



Attestation de Formation valide selon
règles en vigueur

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de connaître les conduites à tenir en situation d'urgence, d'effectuer un débriefing à la fin de l'exercice avec l'ensemble des acteurs et d'analyser avec le responsable de l'établissement les points particuliers.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de faire appliquer les consignes de sécurité de votre établissement en toutes circonstances, de gérer le rôle des responsables d'évacuation et de communiquer pendant l'évacuation.

Contenu de la formation

- Exercice d'évacuation en réel (vertical et/ou horizontal).
- Mise en pratique des points abordés en partie théorique.
- Prise en compte des consignes de sécurité.
- Points fondamentaux à maîtriser pour évacuer le bâtiment.
- Rôle pratique des Guides et Serres Files (consignes).
- Exercice d'évacuation (reconnaissance des itinéraires).
- Débriefing des situations rencontrées.
- Aide à la rédaction des consignes d'évacuation.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation.
- Etablissement d'un compte Rendu.



Pour que l'exercice se rapproche le plus d'une situation réelle, il est possible de simuler un départ de feu avec dégagement de fumée. Cet exercice peut-être complété par celui sur les extincteurs. Cette formation doit être réitérée tous les 6 mois conformément au Code du Travail R 4227-39 et R 4227-28.

Utilisation & manipulation des moyens de secours

FOR-003-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français



De 1 à 8 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de Formation valide selon règles en vigueur.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre les principes de base de la lutte contre l'incendie, de connaître les différents types d'extincteurs et d'acquérir les connaissances sur les procédures de manipulation.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de savoir manipuler un moyen de secours, d'éteindre un feu simulé, d'éviter les erreurs courantes lors de l'utilisation et de vérifier le fonctionnement du moyen de secours.

Contenu de la formation

- La connaissance des risques, des moyens de prévention, de protection et d'intervention dans l'établissement.
- La théorie du feu : les causes, les mécanismes, les classes de feux. Les procédés d'extinction.
- La propagation du feu. La résistance au feu des matériaux et éléments de construction. Les fumées et leurs effets sur l'homme.
- Les moyens d'extinction : les différents types d'extincteurs, le Robinet d'incendie armé (RIA). Principes de fonctionnement et mise en œuvre.
- La pratique se fait à partir d'extincteurs à eau et CO2 pour la maîtrise de la mise en œuvre de l'extincteur sur le bac à feu écologique. Le formateur fait intervenir en sécurité chaque stagiaire sur un départ de feu.

N.B. Le lieu de l'exercice, cours, parking..., devra être déterminé à l'avance.



En complément de la partie théorique (en présentiel ou distanciel) il est obligatoire d'effectuer un exercice pratique d'extinction (FOR-014-S) sur feu réel (bac à feu) à partir d'extincteurs à eau et CO2 pour la maîtrise de la mise en œuvre de l'extincteur.

Exercice de manipulations des Extincteurs et Ria

FOR-017-S **Sécurité & Santé**

Prérequis : Savoir lire le français.
Avoir effectué la partie théorique.



De 1 à 8 personnes



1 heure 30 à 2 heures



Sur votre site



Attestation de Formation valide selon
règles en vigueur.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre le fonctionnement d'un extincteur et/ou RIA, de savoir utiliser l'extincteur approprié en fonction du feu et de savoir manipuler un extincteur.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'agir lors d'un départ de feu et de manipuler des Extincteurs et/ou RIA.

Contenu de la formation

- Rappel des règles de sécurité et de prévention.
- Rappel des dangers de l'incendie.
- Présentation des différents extincteurs et démonstration par le formateur du principe de mise en service.
- Utilisation d'un robinet incendie armé (si besoin).
- La pratique se fait à partir d'extincteurs à eau et CO2 pour la maîtrise de la mise en œuvre de l'extincteur sur le bac à feu écologique. Le formateur fait intervenir en sécurité chaque stagiaire sur un départ de feu.

N.B. Le lieu de l'exercice, cours, parking..., devra être déterminé à l'avance.



Rappel : avoir des extincteurs en bon état de fonctionnement est un objectif à valeur réglementaire (article R. 4227-29 du Code du travail). Cet état dépend principalement de la maintenance et des révisions effectuées sur ces appareils. Cette formation doit être renouvelée périodiquement conformément au Code du Travail R 4227-39 et R 4227-28.

Équipier de Première Intervention (EPI)

FOR-006-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



7 heures



Sur votre site

Attestation de Formation valide selon règles en vigueur.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre le rôle et la mission de l'Équipier de Première Intervention, de maîtriser les principes de sécurité incendie, d'acquies les connaissances sur les équipements de lutte contre l'incendie, d'appréhender la gestion de crise et la communication en situation d'urgence et de sensibiliser à la prévention des risques.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'intervenir lors de l'apparition d'un début d'incendie, de sécuriser l'environnement, d'alerter et communiquer en cas d'incendie, de gérer une évacuation partielle ou totale et de gérer le stress et la pression lors d'une intervention.

Contenu de la formation

- Identification des risques incendie et des moyens de lutte.
- Rappel des règles d'évacuation.
- Rôle des guides files et serres files
- Analyse des échanges avec les équipes de secours : donner une alerte fiable et rapide et comprendre les consignes.
- Présentation des moyens d'extinction.
- Visite de l'établissement.
- Utilisation d'extincteurs sur feu réel.
- Exercice d'évacuation en réel.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation.
- Etablissement d'un compte Rendu.



Cette formation peut-être complétée par la formation Equipier de Seconde Intervention. Avant la formation, nous nous assurerons avec vous de l'emplacement qui pourra être dédié à la formation, pour en assurer le bon déroulement.

Équipier de Première Intervention (EPI) en ERP de type U et J

FOR-027-S **Sécurité & Santé**

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



7 heures



Sur votre site



Attestation de Formation valide selon règles en vigueur.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de connaître la réglementation en matière de sécurité incendie pour les ERP de type U et J, d'acquérir les compétences pratiques pour intervenir rapidement et efficacement en cas d'incendie avant les secours, d'être capable d'utiliser les équipements de lutte contre l'incendie et d'appliquer les procédures de sécurité incendie spécifique à votre établissement.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de détecter les risques d'incendie dans l'établissement et d'être capable d'appliquer les mesures de prévention en cas d'incendie, d'intervenir rapidement et assurer la sécurité du site et de participer à l'évacuation des occupants.

Contenu de la formation

- Lecture des plans de l'établissement pour identifier les risques spécifiques.
- Les classes de feux - Les extincteurs.
- Le système de sécurité incendie (= SSI) avec lecture d'alarme (action réalisée par chaque participant)
- La levée de doute sur place (action réalisée par chaque participant).
- Comment pénétrer dans une pièce et la marche à suivre (action réalisée par chaque participant).
- Le dégagement d'une personne alitée (action réalisée par chaque participant).
- Les consignes et procédures de l'établissement. Les guides files et les serres files.
- La translation horizontale et comment la réaliser et vidéos de synthèse.
- Extinction sur bac à feu (1 extincteur opérationnel par personne)
- Lecture du S.S.I. d'alarme (action réalisée par chaque participant)
- Réalisation des procédés évoqués en théorie et d'un exercice de translation horizontale.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation.



Cette formation peut-être complétée par la formation Equipier de Seconde Intervention. Avant la formation, nous nous assurerons avec vous de l'emplacement qui pourra être dédié à la formation, pour en assurer le bon déroulement.

Equipier de Seconde Intervention

FOR-022-S **Sécurité & Santé**

Prérequis : Avoir suivi une formation d' Equipier de 1^{ère} Intervention



De 4 à 10 personnes



7 heures



Sur votre site



Attestation de formation valide selon règles en vigueur.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de connaître la réglementation et les principes de la sécurité incendie, appréhender les équipements de lutte contre l'incendie, de maîtriser la conduite à tenir lors d'un départ d'incendie, d'assurer la prévention des risques d'incendie et de former à l'analyse de l'environnement en situation de crise.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de réagir face à un début d'incendie, de gérer l'évacuation du personnel, d'évaluer l'étendue du sinistre et la situation, d'utiliser les équipements de protection individuelle, de communiquer avec les services de secours et d'assurer un suivi post-intervention.

Contenu de la formation

- Rôle et place de l'E.S.I. au sein d'une entreprise.
- Rappel théorique de base sur l'incendie.
- La lutte contre l'incendie.
- Description de vos consignes d'incendie.
- Le permis feu.
- Exercices pratique d'utilisation de tous les moyens de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement. Validation des acquis : questionnaire et/ou épreuve pratique.Exercice d'extinction sur feu réel. Exercices pratique d'intervention et d'évacuation à l'intérieur de l'entreprise.
- Mise en œuvre des équipements spéciaux de lutte existant dans l'entreprise.
- Visite de l'établissement pour identifier les risques particuliers.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation.et/ou épreuve pratique.



Cette formation peut-être complétée par une de nos formations Sensibilisation aux risques électriques et/ou Initiation à l'utilisation d'un Défibrillateur.

Sensibilisation aux Risques Incendie

FOR-023-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de maîtriser les principes de base de sécurité incendie, d'acquérir les connaissances sur les équipements de lutte contre l'incendie, d'appréhender la gestion de crise et la communication en situation d'urgence et de sensibiliser à la prévention des risques.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'appliquer les conduites à tenir pour évacuer un établissement en toute sécurité, de manipuler des extincteurs, de donner l'alerte et d'appliquer les consignes relatives à l'intervention et l'évacuation.

Contenu de la formation

- La réglementation ;
- La combustion (définition, le triangle du feu) et les modes de propagation de l'incendie ;
- Développement du feu ;
- L'extinction et les agents extincteurs. Les extincteurs ;
- Définition des missions des chargés d'évacuation ;
- Modalité de l'alarme, de l'alerte ; Mise en sécurité des personnes ;
- Précaution à prendre lors d'une évacuation ;
- Visite de l'établissement pour repérer les moyens d'évacuation.
- Manipulation des extincteurs sur bac à feu.



Cette sensibilisation aux risques incendie peut-être complétée par une formation mise en place des consignes de sécurité ou par un exercice d'évacuation.

Service de Sécurité Incendie et Assistance à la Personne 1 ou 2 (SSIAP) Recyclage

FOR-009/010-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Exigences prévues par Arrêté du 02/05/05



De 5 à 12 personnes



14 heures



Sur votre site



Attestation de Formation valide

Contenu de la formation

SSIAP 1

- Les principes fondamentaux de la sécurité incendie en E.R.P et I.G.H / Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours :
 - Évacuation des occupants ; Éclairage normal et de sécurité ; Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Les exercices pratique :
 - Gestion d'une alarme ; Alerte de secours ; Gestion d'une évacuation ; Réception et guidage des secours.
- La conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie :
 - Méthodes d'extinctions de début d'incendie ; Protection individuelle et mise en pratique sur feux réels de différentes classes d'extincteurs et R.I.A.

SSIAP 2

- Evolution de la réglementation en matière de prévention.
- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours.
- Gestion du PC en situation de crise.

SSIAP 1

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra, d'en tant qu'agent de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 1), d'actualiser vos connaissances en matière de sécurité incendie.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'entretenir et de vérifier des installations et équipements de sécurité, d'appliquer des consignes de sécurité, de lire et manipuler des tableaux de signalisation, de réaliser des rondes de sécurité, de surveiller des travaux et le poste de sécurité, d'appeler et de réceptionner des appels des services publics de secours, de secourir des victimes, assister des personnes et de mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité.

SSIAP 2

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra, d'en tant que chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 2), d'actualiser vos connaissances en matière de sécurité incendie.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer le poste de sécurité, de manager des agents de sécurité, de réaliser des rondes de sécurité, de surveiller des travaux et le poste de sécurité, d'appeler et de réceptionner des appels des services publics de secours, de secourir des victimes, assister des personnes et de mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité.

- Formation des agents de l'équipe.
- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité.



Pour cette formation les stagiaires de SSIAP 1 et 2 devront justifier de 1 607 heures en poste SSIAP1 par une attestation de l'employeur et être titulaires d'une attestation de secourisme de moins de 2 ans.

Service de Sécurité Incendie et Assistance à la Personne 1 ou 2 (SSIAP) Remise à niveau

FOR-004/005-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Exigences prévues par Arrêté du 02/05/05



De 5 à 12 personnes



21 heures



Sur votre site



Attestation de Formation valide

Contenu de la formation

SSIAP 1

- Poste de sécurité.
- Ronde de sécurité et travaux de surveillance.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Mises en situation d'intervention.
- Mises en œuvre des moyens d'extinction.

SSIAP 2

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie.
- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.
- Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité.
- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours.
- Gestion du PC en situation de crise

SSIAP 1

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra, d'en tant qu'agent de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 1), d'actualiser vos connaissances en matière de sécurité incendie.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'entretenir et de vérifier des installations et équipements de sécurité, d'appliquer des consignes de sécurité, de lire et manipuler des tableaux de signalisation, de réaliser des rondes de sécurité, de surveiller des travaux et le poste de sécurité, d'appeler et de réceptionner des appels des services publics de secours, de secourir des victimes, assister des personnes et de mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité.

SSIAP 2

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra, d'en tant que chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP 2), d'actualiser vos connaissances en matière de sécurité incendie.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer le poste de sécurité, de manager des agents de sécurité, de réaliser des rondes de sécurité, de surveiller des travaux et le poste de sécurité, d'appeler et de réceptionner des appels des services publics de secours, de secourir des victimes, assister des personnes et de mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité.

- Formation des agents de l'équipe
- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité



Les SSIAP1 et 2 devront être titulaires d'une attestation de secourisme de moins de 2 ans et d'une attestation d'aptitude physique.

Conduite à tenir en cas d'intrusion

FOR-011-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



2 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre les différents types d'intrusions et les risques associés, de connaître les protocoles de sécurité liés à l'intrusion, de savoir gérer le stress et réagir efficacement sous pression et de connaître les obligations légales et les responsabilités (conforme à la NF C18-510).

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'évaluer la situation rapidement et de manière précise, d'alerter les autorités compétentes, d'activer le système d'alarme et des dispositifs de sécurité, de protéger les personnes et limiter les risques, d'intervenir efficacement si nécessaire et de gérer la communication avec les employés, les témoins et les secours.

Contenu de la formation

- Détecter les activités et comportements à suspects.
- Réagir face à une menace terroriste.
- Sécurisation de l'établissement.
- Les bonnes pratiques.
- Gestion de la situation.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation.



Les entreprises sont exposées aux risques d'intrusion en vue de commettre des actes malveillants. Pour s'en prémunir et préserver son activité, la vigilance doit être constante et s'appuyer sur une démarche de renforcement du niveau de sécurité. Cette formation peut-être complétée par une formation sensibilisation aux risques incendie.

Initiation à l'utilisation d'un Défibrillateur

FOR-019-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre l'arrêt cardiaque et son mécanisme, de connaître le fonctionnement du défibrillateur automatisé externe (DAE), de connaître les protocoles de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque, d'identifier les situations d'utilisation et les contre-indication et de savoir appliquer les gestes de secourisme associés à l'utilisation du DAE.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de savoir évaluer la situation d'urgence et initier la chaîne de survie, d'utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE) en toute sécurité, de savoir délivrer un choc si nécessaire, de gérer l'alternance entre la réanimation cardiorespiratoire et l'utilisation du DAE et de s'assurer de la sécurité et de la bonne utilisation des équipements du DAE.

Contenu de la formation

- L'examen de la victime.
- La Réanimation Cardio-pulmonaire.
- Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).
- La Réanimation Cardio-pulmonaire chez l'enfant et le nourrisson .
- Précautions d'emploi et cas particuliers .
- Cas concret en exercice d'application.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation et/ou épreuve pratique.



Depuis le 13 octobre 2016 il est obligatoire d'installer des défibrillateurs dans les ERP (Etablissement Recevant du Public). La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et gestes qui sauvent

FOR-021-S **Sécurité & Santé**

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



3 heures 30



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra d'assurer votre propre sécurité ainsi que celle de la victime ou de toute autre personne et de transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de réagir face à une hémorragie externe, d'installer la victime dans une position d'attente adaptée, de réagir face à une victime en arrêt cardiaque et d'utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE) en toute sécurité.

Contenu de la formation

- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même. Alerter.
- Gestes à accomplir face : à un malaise, des traumatismes, des saignements abondants, des obstructions des voies aériennes par un corps étranger, une perte de connaissance, un arrêt cardiaque.
- Exposé, démonstration pratique et apprentissage.
- Cas concrets : mise en situation permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement reconstitué.
- Manipulation du défibrillateur automatisé externe.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation et/ou épreuve pratique.

Seulement 40 % de la population est formé aux gestes qui sauvent. Les accidents peuvent survenir à tout moment et à n'importe quel endroit : dans la rue, sur le lieu de travail, à la maison, etc. Au quotidien comme en situation de crise, ces «gestes qui sauvent» ont un rôle majeur. Ils peuvent contribuer à sauver des vies, en stabilisant des blessés pendant les minutes qui précèdent l'arrivée des services d'urgence. Cette formation peut-être complétée par une formation Equipier de 1ère intervention.



Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

FOR-008-S **Sécurité & Santé**

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



14 heures



Sur votre site



Certificat délivré par l'INRS valide
2 ans.

Objectif pédagogique

Cette formation vous permettra de comprendre les rôles et missions du SST dans le cadre du travail, de maîtriser les gestes de secours à apporter à une victime en attendant l'arrivée des secours, de connaître les principales pathologies et accidents liés au milieu professionnel, d'appliquer les protocoles de sécurité et de prévention des risques au travail et de connaître les dispositifs de secours et les obligations légales.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'évaluer l'état de la victime et assurer une prise en charge immédiate, de réaliser la réanimation cardio-pulmonaire (RCP), d'utiliser un défibrillateur, de positionner correctement la victime, de gérer les hémorragies et les blessures, d'alerter les secours, assurer le suivi après l'intervention, d'adopter les bonnes pratiques de sécurité et de prévenir les risques.

Contenu de la formation

- Présentation de la notion de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Études des notions de base en prévention des risques professionnels.
- Prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Connaissance et application des différentes actions «protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir».
- Validation des acquis : épreuves certifiantes.



Il est recommandé à chaque entreprise d'avoir au moins 1 SST sur chaque site. L'INRS recommande un effectif de 10 à 15 % de salariés SST. Un recyclage d'une durée de 7 heures est nécessaire tous les 24 mois de date à date. L'employeur est tenu d'organiser, après avis du médecin du travail, un dispositif permettant de prodiguer les soins d'urgence aux salariés accidentés ou malades.

Gestes et postures

FOR-012-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



3 heures 30 à 7 heures



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif opérationnel

Cette formation vous permettra de comprendre les risques associés aux postures prolongées, de connaître les principes de base de l'ergonomie appliquée aux postures statiques, d'apprendre à identifier une posture non optimale, de comprendre ses conséquences et d'acquérir des connaissances sur les bonnes pratiques en matière de posture.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'évaluer l'état de la victime et assurer une prise en charge immédiate, de réaliser la réanimation cardio-pulmonaire (RCP), d'utiliser un défibrillateur, de positionner correctement la victime, de gérer les hémorragies et les blessures, d'alerter les secours, assurer le suivi après l'intervention, d'adopter les bonnes pratiques de sécurité et de prévenir les risques.

Contenu de la formation

- Définition des notions d'anatomie et de physiologie.
- Explication des principales lésions des lombaires et disques intervertébraux.
- Identification des atteintes musculaires, tendineuses et ligamentaires.
- Connaissance des techniques de gestuelle adaptées à l'entreprise et à la sécurité.
- Étude et analyse des facteurs de risques au sein de l'entreprise en fonction des postes de travail.
- Mise en application des techniques de port de charges.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation et/ou épreuve pratique.



Cette formation est à mettre en place auprès des nouveaux embauchés ou lors de changement de poste. Selon le code du travail Article R4541-1; R4541-4 ; R4541-7 ; R4541-8).
Un recyclage est conseillé tous les 2 ans.

Sensibilisation aux risques électriques

FOR-020-S

Sécurité & Santé

Prérequis : Savoir lire le français



De 4 à 10 personnes



3 heures



Sur votre site



Attestation de formation

Objectif opérationnel

Cette formation vous permettra de comprendre les dangers liés à l'électricité, de connaître les principales causes des accidents électriques, de connaître les normes et réglementations en matière de sécurité électrique et d'apprendre les bonnes pratiques de prévention des risques électriques.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de savoir identifier les situations à risque électrique, d'appliquer les procédures de sécurité pour éviter les risques électriques, d'intervenir correctement en cas d'accident électrique, d'utiliser les équipements de sécurité adaptés et de respecter les règles de maintenance préventive pour éviter les risques.

Contenu de la formation

- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels électrique.
- Les indices de protection.
- Les fonctions des MATERIELS électriques.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer.
- Visite des installations électriques, pour identifier ceux répondants aux caractéristiques IP2X.
- Manœuvre sur une valise de formation ou un tableau IP2X.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation et/ou épreuve pratique.



Cette formation peut-être complétée par une de nos formations habilitation électrique selon les niveaux demandés (H0/B0, BR,BS,BE ,B1/B1V,B2/B2V.....).

Habilitation électrique

FOR-001-H **Sécurité & Santé**

Prérequis : Lire et comprendre la langue française.



De 4 à 10 personnes



de 7 à 21 heures



Sur votre site



Certificat d'Habilitation Electrique valide 3 ans

Objectif opérationnel

Cette formation vous permettra de comprendre de comprendre les principes de base de l'électricité, de connaître les risques liés à l'électricité et la manière de les prévenir, de savoir utiliser et respecter les normes de sécurité électrique, de connaître les principes de l'habilitation électrique et de respecter la publication UTE C 18-510.

Objectif opérationnel

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'effectuer des travaux électriques en toute sécurité, de réaliser un diagnostic de sécurité avant intervention, de mettre en œuvre des interventions en toute sécurité sur des installations électriques, de réagir de manière appropriée en cas d'accident électrique, de respecter les procédures de consignation et de déconsignation et d'assurer le suivi des habilitations et des mises à jour.

Contenu de la formation

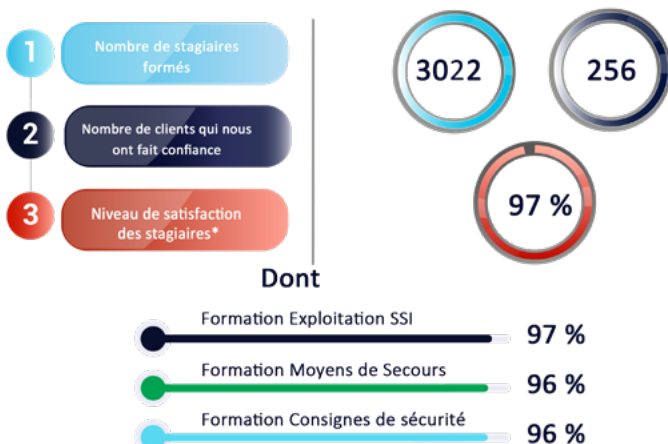
- Connaissance de la réglementation dans le domaine spécifique de l'électricité.
- Définitions des notions élémentaires sur l'électricité.
- Prévention des accidents.
- Classement des installations.
- Travail en sécurité.
- Réaction face à un accident.
- Questionnaire de validation des acquis de la formation ou épreuve pratique.

N.B : Ce contenu de formation est adapté selon le niveau d'habilitation requis



Nos formations d'habilitation électrique définies dans la norme NFC 18-510 ont une durée allant de 1 à 3 jours selon les niveaux demandés (H0/B0, BR,BS,BE ,B1/B1V,B2/B2V.....).
Nous réalisons aussi les recyclages.

Quelques chiffres 2024...



* moyenne de l'ensemble de nos formations réalisées en 2024.



SANTÉ



IGH



CULTURE & PRESTIGE



SPORT ET LOISIRS



HÉBERGEMENT



IMMEUBLES DE BUREAUX



TRANSPORT



OIL & GAS



MARINE



CENTRES COMMERCIAUX



ENSEIGNEMENT



DATA CENTERS & TÉLÉCOMS



INDUSTRIES

DEF c'est aussi 65 ans d'expérience dans tous types d'applications

et 65 ans de confiance

ADP - Basilique Saint Denis - Caisse des Dépôts - Cité des Sciences - CH de Cannes - CHU Henri Mondor - CHU Kremlin-Bicêtre - CERN - Disneyland Paris - EDF - Fort de Rosny - Musée du Louvre - Orange - Plaza Athénée RATP - SNCF - Techno Centre Renault - Thalazur

Et beaucoup d'autres.



Les expertises du Réseau DEF



Réseau international indépendant d'entreprises expertes en sécurité incendie

Un **système de détection incendie** a pour objectif **de déceler et de signaler le plus tôt possible les prémices d'un sinistre**, afin de **réduire le délai de mise en œuvre des mesures de lutte contre l'incendie et d'en limiter l'impact**.

Les Détecteurs Automatiques d'Incendie (DAI), reposent sur différentes technologies qui permettent de rechercher les phénomènes liés à un départ de feu : gaz de combustion, fumée, flamme, chaleur...

Lors d'un incendie, le détecteur est activé, il envoie un signal à la centrale incendie. Ce signal est traduit d'une part en une information claire pour l'utilisateur, et d'autre part, dans le cadre d'un Système de Sécurité Incendie (SSI), il met en œuvre les automatismes à commander pour protéger les personnes et les biens.

Le Réseau DEF propose une gamme très large de systèmes de détection incendie, permettant de répondre aux problématiques les plus exigeantes. **Détection ponctuelle, linéaire, par aspiration, adressable ou conventionnelle, filaire ou radio : chaque exploitant trouvera au sein du Réseau DEF une réponse adaptée à ses contraintes de site.**

Conditions générales de ventes

ART 1 – Les présentes Conditions générales de vente sont conclues et s'appliquent sans restriction ni réserve et/ou, d'une part, la SAS La Détection Electronique Française, inscrite au RCS d'Evry sous le n°712 056 266 et sise 9, Rue du Saule Trippax 91300 Masny (ci-après « DEF » ou « notre société ») et, d'autre part, les sociétés commerciales souhaitant acquiescer les produits et prestations proposés par DEF (ci-après « le client »). Toute commande de produit ou prestation implique de la part du client l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document y compris ses conditions générales d'achat. Sauf accord express et formalisé dérogeant, tout document édité par DEF autre que les présentes conditions générales de vente (notamment catalogues, prospectus etc.) n'a qu'une valeur indicative.

ART 2 – COMMANDE – Sauf conditions particulières figurant sur le devis, la commande étant effective qu'à compter du jour de la réception du bon de commande représentant l'intégralité des éléments stipulés dans le devis. A défaut, la commande n'est définitive qu'après acceptation, par DEF d'un bon de commande. Toute commande passée par fax, mail, verbalement etc. doit être confirmée par l'envoi d'un bon de commande comportant les mentions légales d'identification du client. Les commandes sont irrévocables pour le client, sauf acceptation expresse de DEF, moyennant une indemnisation en cas de diminution de volume. Toute modification faite par rapport au contenu de la commande initiale acceptée par DEF délie notre société des délais convenus pour son exécution.

ART 3 – FORCE MAJEURE – La société DEF a la faculté d'annuler ou de suspendre, à tout moment, tout ou partie de ladite commande à raison de cas fortuit ou de force majeure qui empêcherait l'exécution de la relation contractuelle. Sont considérés, entre autres, comme tels : les conflits de travail, les intempéries, le manque de moyens de transport, d'énergie et d'approvisionnement. DEF s'engage à informer le client, dans les meilleurs délais, après la survenance de l'événement, de la suspension ou de l'annulation de la commande, lesquelles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

ART 4 – DELAI DE LIVRAISON – Les délais de livraison indiqués dans une commande ne commencent à courir qu'à compter de la réception de la commande définitive et de tous les renseignements et documents nécessaires à la réalisation de la prestation ainsi qu'à la réception de l'acompte lorsqu'il est prévu. Ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont subordonnés notamment aux délais de livraison de nos fournisseurs et à la disponibilité des transporteurs. Ils peuvent être modifiés à raison de cas fortuit ou de force majeure. Le dépassement des délais ne peut donner lieu à aucune pénalité, indemnité ou retenue, ni annulation de commande en cours, ni engagement de responsabilité de DEF pour les conséquences éventuelles d'un retard, quelles qu'elles soient. En toute hypothèse, la livraison ou l'achèvement dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de toutes ses obligations, y compris comptables envers DEF.

ART 5 – PRIX – Nos prix sont stipulés hors taxes départ usine et sans escompte. Ils sont appliqués sur la base du tarif en vigueur, sauf conditions différentes stipulées dans le devis. DEF se réserve le droit de modifier ses tarifs sans préavis et ce jusqu'au jour de la conclusion du contrat – si les conditions économiques le justifient.

ART 6 – REVISION DU PRIX – Les prix forfaitaires seront révisés mensuellement avec application à la date de facturation, en utilisant la formule de révision suivante :

$$P = Po X [(0,4 x \frac{IPP}{IPP0}) + (0,60 x \frac{IPC}{IPC0})]$$

Po = Prix initial du contrat P = Prix révisé
 IPP = indice de prix à la production à la date de l'émission du devis
 IPP0 = indice de prix à la production à la date de facturation
 IPC = indice de prix à la consommation à la date de l'émission du devis
 IPC0 = indice de prix à la consommation à la date de facturation

Les indices de base sont ceux connus au moment de l'émission du devis.
 Les contrats de maintenance feront annuellement l'objet d'une facture de régularisation des indices, relatifs à la période, connus avec un minimum de 2%.

ART 7 – FACTURATION – Toute livraison même partielle fera l'objet de la facturation correspondante. Toute facturation d'un montant inférieur à 300 € HT sera majorée de 50 € HT, représentant les frais de dossier. Toute heure commencée est due. Au-delà de la première heure, la facturation est effectuée par 1/2 heures.

ART 8 – CONDITIONS DE PAIEMENT – Pour tout client non couvert par l'assurance crédit de DEF et ne possédant pas une ligne de crédit chez DEF, le paiement est dû simultanément à la commande. Pour les clients satisfaisant aux exigences d'une couverture financière acceptée par DEF, toute commande devra être accompagnée d'un acompte de 30% réglé par chèque, le solde par traite à 30 jours sur computation à l'usance ou factures au fur et à mesure de l'exécution des prestations ou de la livraison. Les traites et les billets à ordre doivent être établis ou retournés dans les délais prévus par le Code de Commerce. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement effectif avant l'échéance fixée.

ART 9 – DÉFAUT DE PAIEMENT – De convention expresse et sauf recours sollicité à temps et accordé par DEF, le défaut de paiement de nos fournitures et prestations à l'échéance fixée, l'absence de retour de traite et billet à ordre ou le défaut de transmission de mandatement dans les délais légaux ou conventionnels entraînent, sans mise en demeure préalable :

- le paiement d'un intérêt égal à 3 fois le taux de l'intérêt fixé par la BCE en vigueur, majoré de 10 points, exigible sur simple demande de notre société et d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement d'un montant de 50 euros,
- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, quel que soit le mode de règlement prévu,
- l'exigibilité à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15% de la somme réclamée, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels,
- la suspension de toutes les prestations de DEF. Cette suspension est réputée imputable au client qui en supportera toutes les conséquences.

La vente pourra être résolue de plein droit, 48 heures après réception d'une mise en demeure par lettre recommandée, non suivie d'effet, dans le cas où un retard de paiement surviendrait à l'échéance.

ART 10 – TRANSPORT ET LIVRAISON – Quel que soit le mode d'expédition, nos marchandises voyent aux frais, risques et périls du client. Il lui appartient de contrôler le ou les colis à l'arrivée et, pour toute avarie ou manquant constaté, d'en avertir le transporteur et DEF par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours sous peine de forclusion

ART 11 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – Les produits livrés par DEF ne deviendront propriété du client que lorsque celui-ci en aura intégralement acquitté le prix et ce en vertu de la législation en vigueur. DEF, en cas de défaut de paiement, pourra reprendre possession des produits livrés. Le client ne pourra donc en disposer en quelque manière que ce soit sans l'accord préalable de DEF. Le défaut de paiement, néanmoins, entraîne la cession de la propriété de DEF, le risque de perte ou de détérioration de ce matériel ainsi que la responsabilité des dommages qu'il pourrait occasionner. En cas de défaut de paiement, de redressement ou de liquidation judiciaire, le client devra en aviser immédiatement DEF pour qu'un inventaire soit dressé et que la clause de réserve de propriété soit appliquée. Le client dans ce cas s'interdit de poursuivre la vente du matériel sans accord écrit de notre société qui pourra revendiquer entre les mains des sous-acquéreurs le prix du matériel vendu qui n'aura pas été payé par le client à l'échéance. D'une manière générale, DEF est subrogée dans tous les droits du client vis-à-vis des sous-acquéreurs et des tiers, et le client s'engage à fournir à notre société son complet concours pour faire valoir ces droits. Notre garantie, même si elle court, ne pourra être mise en jeu qu'après paiement intégral du matériel ou des travaux.

ART 12 – PROPRIÉTÉ DES LOGICIELS – L'acheteur n'acquiert pas, sauf convention particulière contraire, la propriété ou la licence des logiciels incorporés sous quelque forme que ce soit dans le matériel vendu par DEF. Néanmoins, DEF pourra concéder des droits de licence non exclusifs sur ses logiciels à l'acheteur, sous certaines conditions.

ART 13 – GARANTIE - RESPONSABILITÉ – Sauf stipulation contraire, la garantie est de un an à dater du jour de l'emèvement ou de la livraison du matériel, ou de la réception des prestations réalisées par DEF, objet du bon de commande. En cas de vente de matériel, la marchandise livrée est réputée avoir été essayée et testée par le destinataire qui prend de ce fait toute responsabilité sur son usage ultérieur. La garantie ne s'applique que sur le caractère intrinsèque du matériel et non sur l'usage qui en est fait ou le système auquel il appartient. Les frais de dépose et repose ne sont pas pris en charge par notre société. En aucun cas, le matériel sur lequel une pièce défectueuse sera à changer ou à réparer ne pourra être remplacé par DEF. Notre garantie est strictement limitée à la réparation ou au remplacement de pièces reconnues par nous défectueuses, et tout retour de matériel défectueux est effectué en notre pay. Toute absence de garantie des dysfonctionnements d'un ouvrage ou système qui la conditionne quel qu'il soit ou procédure ou fait procédant sous sa responsabilité à la conception et à l'installation complète de l'ouvrage. Tout défaut de conformité ou vice apparent doit être signalé dans les 3 jours suivant la réception, à défaut, le silence vaut acceptation. La démonstration de tout vice de fabrication ou fonctionnement doit être formalisée par écrit dans les 5 jours suivants leur découverte. Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Les frais de retour seront à la charge de DEF dans le cas où il y a vice apparent ou des manquants qui sont effectivement constatés par DEF. Si le vice apparent ou le manquant est effectivement constaté par DEF, le client ne pourra demander que le remplacement desdits articles sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ou résolution de la commande. Toute intervention sollicitée par le client sur un matériel reconnu en bon état de fonctionnement sera facturée. Le retour du matériel ou un dysfonctionnement de l'ouvrage ne dispense pas du règlement à l'échéance prévue. Toute utilisation anormale ou non conforme aux prescriptions fournies par DEF, toute transformation ou modification d'une manière quelconque du matériel ou de l'installation vendue, toute réparation ou intervention quelconque d'une personne extérieure au service après-vente de DEF entraînant la cessation de la garantie. De même, la garantie est exclue lorsque la défaillance résulte de la force majeure, de causes extérieures au matériel plus particulièrement liées à l'environnement électromagnétique ou électrique, de l'usage normale. Pour la cas où la responsabilité de DEF serait véritablement démontrée, et quelles que soient la nature et la cause du dommage invoqué, cette responsabilité ne pourra être engagée qu'à hauteur des sommes encaissées par le Client au titre du contrat ou du bon de commande.

ART 14 – DÉTECTEURS IONIQUEUX – Pour les prestations Installation et/ou de dépose de détecteurs de fumée à chambre d'ionisation, l'acheteur se verra remettre par DEF, au plus tard au jour de la livraison, un document spécifiant les conditions de reprise desdits détecteurs. Un exemplaire dudit document sera conservé par DEF.

ART 15 – SUBSTANCES DANGEREUSES
 Obligation d'information du Client - Le Client s'engage à avertir la société DEF par courrier recommandé avec AR, si le bâtiment objet du présent Contrat nécessite et non une habilitation N1 et N2 (« habilitation pour les risques chimiques ») et/ou contient : De l'amiante ; Des locaux ATEX (Atmosphère Explosive) ; Du plomb. De façon générale, le Client doit impérativement indiquer à la société DEF toute spécificité pouvant avoir un impact sur la santé et/ou la sécurité de ses collaborateurs (salariés et sous-traitants). Droit de retrait de la société DEF - En l'absence de retour du Client, le devoir de protection oblige la société DEF à considérer que les locaux sont susceptibles de contenir une substance dangereuse. Le cas échéant, le Contrat, ne prévoyant ni les formations, ni les qualifications, ni les EPI nécessaires à la réalisation des prestations en toute sécurité, fera l'objet d'une analyse particulière pouvant nécessiter la signature d'un avenant. Par ailleurs, les collaborateurs de la société DEF seront en droit d'exercer leur droit de retrait en cas de découverte d'une spécificité pouvant avoir un impact sur leur santé et/ou leur sécurité. Dans cette hypothèse, la société DEF ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect de l'une de ses obligations contractuelles. Le Client s'engage par ailleurs à tout mettre en œuvre afin que la société DEF puisse reprendre l'exécution de son contrat dans les meilleurs délais. Tous les frais supportés par la société DEF du fait de la suspension du contrat pourront être refacturés par cette dernière au Client sur présentation de justificatifs.

ART 16 – ECO-COMPTABILITE – Conformément à l'article R.543-181 du Code de l'environnement, DEF adhère à Eco-organisme ESR sous le numéro de compta 1051140 chargé de la collecte, de l'emballage, du traitement, et du recyclage des DEEE professionnels. Le prix unitaire hors taxes des produits n'intègre pas l'écocomptabilité, le détail de cette dernière étant mentionné dans le devis et la facture. L'écocomptabilité ne pouvant faire l'objet d'une réfaction, celle-ci sera déduite du prix unitaire hors taxes des produits, pour le calcul des remises, rabais, ristournes et escomptes.

ART 17 – CLAUSE RESOLUTOIRE – En cas de défaut de paiement, force majeure, arrêt prolongé des travaux, mise dans l'impossibilité de réaliser les ventes ou les travaux, changement dans la situation du client, le contrat et le bon de commande peut être résilié ou annulé par DEF après mise en demeure restée huit jours sans effet, sans préjudices des Dommages et Intérêts qui pourraient être réclamés.

ART 18 – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL – DEF s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité de ces données, conformément aux dispositions issues de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 ainsi qu'aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »).

ART 19 – EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES – DEF est enregistrée au registre des producteurs de la filière EEE (Équipements Electriques et Electroniques) conformément à l'article L541-10-13 du Code de l'Environnement. L'ADEME lui a attribué l'identifiant unique FR 007263_05UJQ qui est attaché à sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Équipements Electriques et Electroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'ecoystem.

ART 20 – JURIDICTION ET LOI APPLICABLE – En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent et la loi applicable sera la loi française et, ce, nonobstant toutes clauses contraires et même s'il y a pluralité de défendeurs en appel de garanties.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivant :
ACTIONS DE FORMATION

Suivez nous actualités sur :



Plus d'informations sur :



<https://www.defonline.com/service/formation/>

Pour toutes demande de renseignements ou de réclamations concernant nos formations :

formations-clients@reseau-def.com

Organisme de Formation
Parc d'activités du Moulin de Massy
9 rue du Saule Trapu - BP 211
91882 MASSY Cedex
01.60.92.75.23
Organisme agréé déclaré sous la référence n°
11910353191.

